



4 octobre 2022

(22-7461)

Page: 1/3

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

ROYAUME DU CAMBODGE

La notification ci-après, initialement reçue le 29 avril 2022, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume du Cambodge.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	Royaume du Cambodge
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Loi sur la gestion des semences et les droits d'obtenteur
3	Date de publication	9 janvier 1997
4	Date d'entrée en vigueur	9 janvier 1997
5	Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure	https://www.cambodiantr.gov.kh/index.php?r=site/display&id=85
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	[X] Oui (Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.) [] Non
7	Type de notification	[X] a) Nouvelle réglementation/procédure concernant les licences ² ; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: _____; (Veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis à licences	Les codes SH et la désignation détaillée des produits sont les suivants: - 8414 – Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes. - 8415 – Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément. - 8418 – Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415. - 2903 – Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques.

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

		<ul style="list-style-type: none"> - 3824 – Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs. - 2618 – Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier. - 2619 – Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier. - 2620 – Scories, cendres et résidus (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés. - 7204 – Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier. - 7404 – Déchets et débris de cuivre - 7902 – Déchets et débris de zinc - 8471 – Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs.
9	Nature du régime de licences	Automatique: [X] Non automatique: []
10	Objectif administratif/mesure appliquée	<ul style="list-style-type: none"> a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) <input checked="" type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input checked="" type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input checked="" type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.) f) <input checked="" type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autre: _____ (veuillez préciser)
11	Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes	Ministère de l'environnement Morodok Techo Building (Lot 503) , Sangkat Tonle Basac, Khan Chamkarmorn, Phnom Penh https://www.moe.gov.kh/ Téléphone: (+855) 12758687, (+855) 979088557 Courrier électronique: nou@online.com.kh
12	Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité	Ministère de l'environnement Morodok Techo Building (Lot 503) , Sangkat Tonle Basac, Khan Chamkarmorn, Phnom Penh https://www.moe.gov.kh/ Téléphone: (+855), (+855) 23 220 369 Courrier électronique: nou@online.com.kh
13	Durée d'application prévue de la procédure de licences	En cours
14	Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC	Cette Loi vise à protéger et à promouvoir la qualité de l'environnement et la santé publique par la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution; à évaluer l'impact environnemental de tous les projets proposés avant l'adoption d'une décision par le gouvernement royal; à assurer la conservation, le développement, la gestion et l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles du Royaume du Cambodge; à encourager et à permettre au public de participer à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles et à réprimer tout acte qui porte atteinte à l'environnement.

15	Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	<p>a) <input type="checkbox"/> Abrogation</p> <p>b) <input type="checkbox"/> Suspension</p> <p>c) <input type="checkbox"/> Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</p> <p><input type="checkbox"/> Produits visés</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif administratif</p> <p><input type="checkbox"/> Caractère automatique ou non automatique</p> <p><input type="checkbox"/> Durée d'application de la procédure de licences</p> <p><input type="checkbox"/> Modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions de recevabilité des demandeurs</p> <p><input type="checkbox"/> Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</p> <p><input type="checkbox"/> Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</p> <p><input type="checkbox"/> Documents requis (y compris le formulaire de demande)</p> <p><input type="checkbox"/> Délai de présentation de la demande</p> <p><input type="checkbox"/> Organe(s) administratif(s) délivrant les licences</p> <p><input type="checkbox"/> Délai de délivrance d'une licence</p> <p><input type="checkbox"/> Droit de licence/redevance administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables</p> <p><input type="checkbox"/> Droits/procédures de recours</p> <p><input type="checkbox"/> Durée de validité de la licence</p> <p><input type="checkbox"/> Autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Prescriptions en matière de change</p> <p><input type="checkbox"/> Autre: _____ (veuillez préciser)</p>
16	Veuillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	